L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 4 FEVRIER.

Un Commencement d'Action.

(Extrait de la *France*, du 15 janvier.)

Après le temps d'arrêt déterminé par la crise ministérielle, il semble qu'on éprouve le besoin de changer de place et de faire un pas en avant. Le cabinet va, évidemment, profiter de sa victoire pour obtenir de la majorité tout ce qu'il juge nécessaire au triomphe de sa politique.

La journée d'hier révèle un sérieux commencement d'action.

A l'Assemblée, la séance a été consacrée à la loi des maires. Un revenant de 1848, M. Louis Blanc, a gâté le développement de quelques idées justes par les banalités creuses de l'école à laquelle il appartient. La meilleure partie de son discours, comme discussion, est celle où il a rappelé les ardeurs décentralisatrices dont l'Assemblée se montrait pénétrée en 1871. Il est vrai que, si l'Assemblée se met aujourd'hui en contradiction avec elle-même sous ce rapport, M. Thiers et plusieurs de ses amis, M. Picard notamment, encourraient le même reproche en repoussant la nomination des maires par le pouvoir. C'est ce que le marquis de Valfons s'est efforcé de démontrer. M. Christophle et M. Baragnon ont abordé de plus près l'examen du projet de loi, le premier au point de vue de l'opposition, le second au point de vue gouvernemental. L'ingénieux et ardent sous-secrétaire d'Etat a réuni, dans une sorte de tableau, toutes les excentricités par lesquelles se sont signalés un certain nombre de maires choisis par les conseils municipaux. Mais ces excentricités sont inhérentes à toutes les époques révolutionnaires, et elles disparaîtraient peu à peu d'elles-mêmes à mesure que, par l'apaisement des esprits, le bon sens reprendrait son autorité naturelle.

La séance n'a, d'ailleurs, mis en relief aucun argument nouveau, elle n'a fait qu'accentuer le désir du gouvernement d'avoir la loi, qu'il présente comme une nécessité de la défense sociale, et les dispositions de la majorité à la lui accorder.

Dans la situation actuelle, quels que puissent être les incidents de la discussion, le dénoûment final en est prévu.

Aussi, le principal intérêt de la journée n'a pas été dans la séance de l'Assemblée, mais bien dans la réunion de la commission constitutionnelle, à laquelle assistait M. le duc de Broglie. Les déclarations qu'il a faites contiennent une partie du programme ministériel, et à ce point de vue, elles méritent de fixer l'attention.

M. le vice-président du conseil demande à la commission, au nom du gouvernement, de hâter ses travaux le plus possible. Il ne veut pas qu'on puisse élever des doutes sur les intentions de la majorité et du ministère en ce qui concerne l'organisation du pouvoir présidentiel. Ce pouvoir a besoin d'être entouré d'institutions, et le moment est venu de fixer non plus seulement par des discours, mais par des actes, l'opinion publique à cet égard.

Ce point posé, M. de Broglie fait connaître les vues du gouvernement sur les principales questions soumises à la commission constitutionnelle. Il considère comme particulièrement urgente la loi électorale, soit politique, soit municipale, à cause du prochain renouvellement des conseils municipaux. Il voudrait que la même commission fût chargée d'élaborer et d'harmoniser les deux lois. Dans tous les cas, il insiste pour que la commission des Trente présente le plus promptement possible la loi électorale politique, en se réservant de faire servir au besoin cette loi aux élections municipales.

Quant aux conditions de l'électorat, M. de Broglie, d'accord avec la majorité de la commission pour repousser l'organisation actuelle, demande vingt-cinq ans d'âge et trois ans de domicile. Comme preuve du domicile, il ne trouve pas que le registre électoral proposé par M. Dufaure offre des garanties suffisantes, et il réclame l'inscription à l'une des quatre contributions directes. Il se prononce contre le scrutin de liste. L'établissement de deux Chambres lui paraît indispensable; mais il avoue n'avoir point encore d'idée arrêtée sur la question de la représentation des intérêts: le principe est bon, malheureusement aucun des systèmes proposés dans la commission ne lui paraît applicable.

Telles sont, en résumé, les déclarations portées à la commission des lois constitutionnelles par le chef politique du cabinet. Malgré les lacunes qu'elles renferment, notamment sur la transmission du pouvoir exécutif, elles indiquent assez nettement la volonté du ministère de sortir de la temporisation et du *statu quo*. Il va tenter un sérieux effort dans l'ordre légal. C'est aujourd'hui seulement qu'il engage sérieusement la partie. Nous verrons si la droite le suivra jusqu'au bout dans l'organisation du pouvoir septennal. Mais, d'avance, on peut affirmer que, malgré la lassitude du pays et le désir universel de repos qui se manifeste, les intérêts ne seront rassurés et ne deviendront confiants que si l'on écarte toutes les équivoques, aussi bien sur le caractère que sur la durée du pouvoir présidentiel.

Le Coup d'Etat de Pavia.—Pendant que les républicains se lamentent sur l'attentat commis par le général Pavia contre les Cortès souveraines, il paraît qu'à Madrid on est absolument enchanté de lui.

"La satisfaction est grande, écrit-on au *Journal des Débats*, même parmi les vrais républicains amis de Castelar. Ils sont décidés à ne se mêler de rien pendant quelque temps, mais ils reparaîtront aux élections prochaines et donneront tout leur appui à la république unitaire, en insistant sur une décentralisation importante, pour ne pas démentir leurs titres de fédéraux.

Dans les cafés et les tavernes, le jour du coup d'Etat, on ne voulait pas recevoir l'argent des officiers et des soldats. Pavia a été acclamé plusieurs fois à son passage dans les rues. Les femmes du peuple ne lui ont pas ménagé les ovations, pas plus que les hommes; et je sais que des dames de Madrid se proposent de faire au général un présent pour lui exprimer leur reconnaissance; il les a délivrées, en effet, de la frayeur mortelle que leur inspiraient les intransigeants.

Il convient d'ajouter que, contrairement aux usages locaux, la partie de l'armée qui a dirigé le *pronunciamiento*, n'a voulu ni emplois, ni grades, ni honneurs. Cet exemple est rare partout,—et surtout en Espagne.

Rien n'a manqué ni au plan ni à l'exécution; tout a été prévu, aucun détail, pour minutieux qu'il fût, n'a été négligé, jusqu'à faire porter les canons de montagne, qui devaient être braqués dans les principales rues, sur les épaules des soldats, pour ne pas faire de bruit sur le pavé; jusqu'à garnir les caissons d'un certain nombre de gargousses de poudre pour effrayer avant d'en venir à un combat sérieux.

Au dernier moment, le général n'avait oublié qu'une chose: l'occupation du télégraphe; mais, avant de rien entreprendre, la faute était réparée. Des plans si bien conçus sont toujours assurés du succès, et les intransigeants n'ont pu trouver le défaut de la cuirasse, par une raison bien simple, c'est qu'il n'y en avait pas.

L'Election des Papes.

Vienne, 15 janvier.

En présence des bruits contradictoires concernant de prétendues démarches faites de concert par les gouvernements catholiques auprès du Saint-Siége, au sujet d'une nouvelle Constitution pour l'élection papale, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'est nullement question ici de prendre part à de pareilles démarches.

Il y a quelque temps déjà, le cabinet de Vienne a fait des représentations fort peu équivoques contre toute modification de la constitution concernant l'élection du pape jusqu'ici en vigueur au Vatican. En même temps le cabinet de Vienne a appelé l'attention du Quirinal sur la nécessité de sauvegarder l'indépendance la plus absolue du futur conclave, afin d'éviter les troubles qui, s'il en était autrement, pourraient en résulter pour le monde catholique.

Incendie de la distillerie Noilly.—On lit dans le *Salut public* de Lyon:

Hier soir, vers sept heures, une immense lueur d'une vivacité extrême illuminait le ciel sur la croupe de la colline de Fourvières, et semblait provenir d'un point situé fort bas, près des chantiers de la gare de Montbrison; du pont de la Feuillée on voyait distinctement les maisons de la rue Octavie-Mey resplendir en rouge sous l'action d'un feu violent dont les constructions du quai empêchaient d'apercevoir le foyer.

C'était un immense incendie qui venait d'éclater dans la distillerie et la fabrique de liqueurs de MM. Noilly fils et Cie, située dans la maison qui porte le No 1, place Gerson. Le feu a pris au 2me étage et s'est communiqué aux greniers servant de séchoir pour les plantes employées à la fabrication des liqueurs.

Au premier signal, les pompes sont arrivées. Les pompiers, sous les ordres du capitaine Guillaumé, aidés des habitants et de détachements du 27me et du 105me de ligne, ont attaqué en trois côtés à la fois le foyer de l'incendie. La pompe à vapeur, arrivée une des premières sur le lieu du sinistre, a puissamment contribué à circonscrire le fléau, et à neuf heures et demie, le feu était entièrement éteint.

La malveillance paraît étrangère à ce sinistre, qu'on attribue à une combustion spontanée des plantes placées dans le grenier. Les pertes s'élèvent à la somme de 65,000 fr., tant pour les marchandises que pour le bâtiment.

Pain économique.—On lit dans l'*Indépendance belge*:

Nous avons reproduit, d'après l'*Etoile*, la nouvelle qu'on venait de découvrir le moyen de faire du pain économique. Un de nos abonnés nous a montré, hier matin, un morceau de pain vieux de quinze jours, très-beau et très-tendre, qui coûte, nous dit-il, 10 0[0 meilleur marché que le prix ordinaire. Il suffit, nous a-t-il dit, de faire bouillir le son avec une certaine quantité d'eau, de presser le son ainsi bouilli pour en extraire le gluten et de pétrir la farine avec cette eau. Il obtient par ce moyen un pain très-beau, ayant le goût très fin et pouvant se conserver quinze jours. Le rendement de la farine est augmenté de 10 0[0.—Nous livrons le procédé aux expérimentateurs.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. Placide Canonge.........Directeur.

Jeudi, 5 Février 1874.

MATINÉE à midi.

LA FILLE DE MADAME ANGOT, opéra comique.

Jeudi soir à 7 heures, FAUST, grand opéra.

Lundi 9, Bénéfice de M. Momas, LE PROPHETE. 4fév—2f

Académie de Musique.

MERCREDI, 4 FÉVRIER 1874.

Les Ménestrels de la Saison.

LES MINSTRELS DE HAVERLY

Dans un nouveau programme.

C'est la troupe la plus complète et la plus exercée qui se soit présentée au public de la Nouvelle-Orléans.

GRANDE MATINÉE DE FAMILLES,

Samedi, à Midi.

Retenez vos places dans la journée!

La Direction annonce avec plaisir le retour en cette ville de la Perle incomparable, de la Reine du Burlesque,

MISS LYDIA THOMPSON,

—ET DE—

SA TROUPE GIGANTESQUE,

Pour remplir son engagement et faire ses adieux A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

En commençant

Lundi Soir, 9 Février 1874,

SA MAJESTÉ LE ROI DU CARNAVAL Et sa suite royale.

On donnera la pièce de MEPHISTO.

Le Contrôle est actuellement ouvert pour retenir les places. 4 fév

Théâtre des Variétés.

M. MAURICE GRAU.. Locataire et Directeur.
M. D. DE VIVO.................Agent.

SALVINI! SALVINI!

"Le plus grand des acteurs actuels."—Robert Browning.

"Le plus grand de tous les acteurs."—N. Y. Times.

"L'acteur le plus puissant et le plus original que le monde ait jamais vu."—N. Y. Herald.

M. GRAU a l'honneur d'annoncer au public que **Signor TOMMASO SALVINI**, l'illustre tragédien italien, et sa célèbre troupe dramatique composée de quarante artistes, en route pour la Havane et le Mexique, donneront QUELQUES REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES telles qu'il n'y en a jamais eu à la Nouvelle-Orléans. Ces représentations

Commenceront Lundi, 9 Février, par

INGOMAR

(Il Figlio delle Selve)

"Salvini est le fils idéal de la forêt. Son triomphe a été aussi complet et l'ovation aussi enthousiaste que dans "Othello."—New York Herald.

Mardi, 10 février.—Le nouveau drame si émouvant, de Giacometti, auteur de "Elizabeth," LA MORT CIVILE, drame dans lequel Salvini a obtenu ses triomphes les plus éclatants.

"La scène de la mort, dans "La Mort Civile," est unique dans l'histoire des Arts en Amérique."—New York Times.

Mercredi, 11 février—OTHELLO.

"L'Othello le plus admirable que le monde ait jamais vu."—Charlotte Cushman.

Vendredi—FRANCESCA DI RIMINI.

Dimanche—La grande tragédie, SAMSON.

Places réservées, $2 et $1.50.

Prix d'entrée, $1; galeries, 50 cents; loges de personnes de couleur, 75 cents.

La vente des places commencera jeudi, au bureau, où les librettos sont en vente. 1er fév

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

—au bénéfice—

DE LA VEUVE DU DEFUNT

THEO. V. LA HACHE,

A la Salle Grunewald,

Vendredi, le 6 Février 1874.

PROGRAMME.

1 Quatuor, Ich geh noch Abends Spal........Kreutzer
2 Grand duo de Norma, Pour deux pianos.........Thalberg
Mme L. Herr et Mlle M. W. Wilson.
3 Cavatine de Freyschutz..........Weber
Mme A. B.
4 Solo pour ténor, de Masaniello.........Auber
Mr. C. St.
5 Solo de violon, Souvenir de Mozart.......Allard
Mr. Resch.
6 Quatuor, Wie lieb ich sie geliebt............Mohring

2e Partie.

1 Quatuor, Osch ich auf der Halde..........Kucken
2 Air, de Mignon............Thomas
Mme A. B.
3 Concerto pour deux pianos.....C. M. V. Weber
4 Solo de basse, Winter..........Kucken
Mr. F. W. Bremer.
5 Solo pour soprano, La larme........Gumbert
Mme A. B.
6 Quatuor, Voegelein Schlummre..........Abt
Mr. Greuling.

Les deux grands pianos de Steinway ont été généreusement offerts par M. Louis Grunewald, Nos. 18, 20 et 22 rue Baronne. 1 fév

MARDI-GRAS.

Académie de Musique.

LES INVITATIONS POUR DAMES.

A la Soirée de Coterie, Carnaval et Bal Masqué,

Approuvées par le Comité chargé des invitations, sont prêtes à être délivrées au Contrôle. 4 fév—1f

GRAND BAL

Paré et Masqué à l'Opéra.

Le bal paré et masqué annuel de l'Opéra aura lieu le MARDI-GRAS.

De grands préparatifs ont été faits pour rendre ce bal un des plus beaux et des mieux organisés qui aient jamais été donnés.

Un orchestre complet et composé d'excellents musiciens a été engagé.

Rien, capable de diminuer l'éclat de cette fête, n'a été oublié. Des officiers de police ont été retenus pour maintenir l'ordre. La salle de bal sera parfaitement arrangée.

On pourra se procurer des invitations pour dames et des billets d'entrée au magasin de musique de M. Elie, rue du Canal, No 151.

Billets d'entrée pour hommes, $5.
1er fév—

GRAND BAL PARÉ ET TRAVESTI,

—DONNÉ PAR LA—

SOCIETE CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE 12 FÉVRIER 1874.

Les personnes qui désireraient se procurer des cartes s'adresseront à tous les restaurants et hôtels.

Pour les invitations de dames, s'adresser
78 rue d'Orléans,
127 rue des Remparts, encoignure Toulouse,
31 rue Royale,
1» rue Royale. 1er fév—10f

DENTISTES.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

Un ratelier de DENTS ce la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $30.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 11avr

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de puis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentales et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.

Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$20............les Rateliers.............$

—Prix ordinaire $50—

LE DR. GEO. P. MALONEY, No 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne,

pose des Ratelièrs à $15, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux ratelièrs et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 19fév—1an.

Ayer's Ague Cure,

Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Remittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

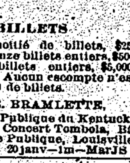

Il n'est pas de remède dont le peuple américain sente plus vivement la nécessité qu'un médicament efficace pour la fièvre en frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de lui offrir avec la certitude qu'il vaincra le mal un remède qu'aucune quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où le mal sévit. Le *préventif* vaut mieux que la guérison, car il met le sujet à l'abri des risques de violentes attaques. Le CURE chasse du corps le poison miasmatique de la FIEVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, si on le prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les maladies en question, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que l'on en donne pour une piastre le place à la portée de tout le monde, et, dans les districts où règnent la FIEVRE EN FRISSON, chacun devrait l'avoir et y avoir recours librement. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter—à la fois aux pauvres comme aux riches. La supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre contre les Fièvres Intermittentes c'est qu'il ne contient ni quinine ni les ingrédients minéraux, et, conséquemment, ne nuit en rien à la constitution; ceux qu'il guérit sont aussi sains que s'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique: il faut compter la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittentes ou périodiques. Le CURE chasse le poison du sang et, par suite, opère une guérison générale. C'est un précieux bouclier pour les personnes qui habitent momentanément des districts malsains. Pris de temps en temps ou tous les jours, il empêche de l'infection s'engendre la maladie. Les personnes qui profitent de la protection qu'il offre n'ont rien à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DU FOIE, il est excellent en ce qu'il stimule le foie et opère des guérisons qu'on ne saurait obtenir par d'autres remèdes.

PREPARE PAR

LE DR J. C. AYER & CO.,

CHIMISTES,

A LOWELL, MASSACHUSETTS.

ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER.

Prix......................$1 00 la bouteille.

27 fév—1m—mar.jeu.sam

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Maignan président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La. Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
N. O. Mutual Ins. Association, 102 Canal.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd. Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guéblé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guéblé & Nippert, 40 Paradis-Poissonne, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 19, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Peck Bros., (Wheeler & Wilson.) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V. Levée
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
N. C. Deleseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Dubamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Moreau, 123, Canal.
Rest. John, 16 & 18, Bourbon.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.
Miller & Dielman, 50, 52 et 54, Peters.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres

TABLES DE BILLARD.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt.St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros Lot....................$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 14 février 1874.

PLAN.

10,000 Billets..........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

LOCK-BOX 692, P. O.,

Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21anv—73—1an

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE!!

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET

Mardi, 31 Mars prochain.

Il a été émis seulement 60,000 billets, et

$1,500,000

divisés en 12,000 lots gagnants, seront répartis entre les détenteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE	$250,000
UN GROS LOT DE	100,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	25,000
UN GROS LOT DE	17,500
10 LOTS DE....$10,000	100,000
30 LOTS DE....5,000	150,000
50 LOTS DE....1,000	50,000
80 LOTS DE....500	40,000
100 LOTS DE....400	40,000
150 LOTS DE....300	45,000
250 LOTS DE....200	50,000
325 LOTS DE....100	32,500
11,000 LOTS DE....50	550,000
Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à	$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

THOS. E. BRAMLETTE,

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20janv—1m—MarJS

AU NEW CHEAP JOHN

(JOHN HANSEN)

On continue à manufacturer, en dépit de l'INCENDIE, des

BOTTES ET SOULIERS

De première classe, pour la clientèle.

Ces chaussures sont plus que précédemment meilleures et à un prix plus réduit au No 33, rue du Canal, à l'angle de la rue Peters, la porte après le magasin d'habillements de Cogan. 7nov—3m

CLAIRVOYANCE.

Le Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira le meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donnera des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 75, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 9 A. M. à 7 P. M. 9 nov—6m

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. de la fabrique Crane, Breed & Co, de Cincinnati, une la fabrique Crane, Breed & Co, de 1ère classe, venant de tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 15fév—1an

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gau ier Frères, Larronde, Sutton, Gollenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils, et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edel n Gillet,

Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Pety, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25

14 janv—6m NOUVELLE ORLÉANS.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE ROCHEREAU, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

31 août—1an

147--------147

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL

GREAT SOUTHERN

DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,

Vendues à $1 seulement.

Nous avons reçu un stock complet de Marchandises d'été, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES! FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,

147, RUE DU CANAL,

P. O. Boîte No 749. Nouvelle-Orléans, Lne.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.

16 nov—4m

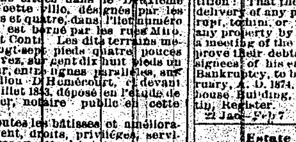

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN

—DE—

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

Chaque année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PREPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,

NASHUA, N. H.

27 sept—1 an.

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 1mars—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Jardinières en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 5. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boites à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boites à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boites-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour $1.

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.

Stéréoscopes et

Six vues, américaines, soit françaises, $1.

Un magnifique assortiment de tableaux peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures,

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 4, 4, 3 et 2 yardes pour $1.

Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile; 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.

Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Couverts de table et de poche, Articles en plaqué de Chapeaux garnis, pour messieurs. Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie en jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend:

250,000 Articles Nouveaux.

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boites à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boites pour touristes, instruments de mathématiques, boites à gants, garnis pour porte-monnaie en cuir de Russie, jeunes artistes, sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches à boutons en bois sculpté, peignes et démêloirs; miroirs de main; boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; lunettes.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant 15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames, de nuit, pantelettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; derniers genres et toutes nuances; $1; trois paires des meilleurs gants de Paris, $1; demi-douzaine de mouchoirs ourlés, $1; une chemise et un caleçon pour lits, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poëtes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à choix; porcelaine à la grosse, selon à la grandeur; choirs en porcelaine décorés en or, coupe à fruits et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec dans une boîte, $1; deux bons rasoirs, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement recevront notre attention. Toutes les marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de Poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,

P. O. Box 246, New Orléans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—6m

VENTES JUDICIAIRES.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre son époux.

Cour de District Supérieure pour la Paroisse d'Orléans.—No. 25,875.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par le No. Deux, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 29 octobre 1857, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, au Livre de plan No. 4. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la dite rue des Remparts sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2o. UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans le même District et îlet, étant formée d'une portion du fond du terrain faisant face à la rue Dumaine, désigné par le No. Cinq, d'après un plan dressé par J. Communy et L. J. Pilié, ci-devant voyers, daté du 6 août 1834, et déposé en l'étude d'Eug. Guinaud, notaire public en cette ville, sous le No. 19, au Livre de plans No. 1. La dite portion de terre mesure vingt-quatre pieds de face à la ligne du fond du terrain No. Deux sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et deux lignes, donnant ainsi à toute la propriété une façade de vingt-quatre pieds sur la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent trente et un pieds onze pouces et deux lignes.

Cette propriété appartient à la défenderesse la dite Dame Mathilde Labarre, pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 29 juin 1872.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci-après décrits, savoir:

1° Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres ($2,385 00) réduit à la somme de dix-neuf cent huit piastres (1,908 00), payable le 29 de juin 1874, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement, avec privilège de renouvellement pour trois années consécutives, en payant chaque année la somme de quatre cent soixante dix-sept piastres ($477 00), sur le capital et les intérêts accrus.

2° Deux billets, chacun de la somme de cent soixante dix huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178 33 1/3), échéant le 29 de juin 1874 et 1875 respectivement, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement.

Et la balance du prix comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,

29 janv—3f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, savoir:

Sur risques de feu	$114,052 22	
Sur risques de mer	60,381 37	
Sur risques de rivière	29,566 93	
Total des primes	$204,000 52	
Moins primes rendues	3,154 77	
Primes acquises		$199,845 76
Déduit—Pertes payées en feu	$45,105 00	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,475 59	
	$102,696 07	
Réassurances	21,916 79	
Réfactions (rebate)	9,449 07	
Taxes	7,490 93	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,618 10	
		$182,024 96
Réservé pour primes non terminées		$17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock-notes	$63,500 00
Comptant	47,438 07
Comptes en voie de collection	18,860 25
Billets recevables	26,427 17
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 39
Stocks et Bons	15,870 30
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 48
	$286,517 82
Moins intérêts non payés et dividendes	2,196 92
	$284,320 90

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancand,
A. Tertrou,	O. Bernier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Labatut,	T. L. Airey,
S. Huff,	J. Arrieu,	M. Kiff,
A. Hirsch,	W. P. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	D. Gaa,	F. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	H. Roos.
J. A. Peel,		

21janv—30jrs

ASSOCIATION d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, 102, rue du Canal.

HUITIEME ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le Quatrième Trimestre de 1873 expiré le 31 décembre 1873:

Primes sur les risques de feu	$394,068 18		
sur les risques de mer	34,819 57		
sur les risques de rivières	35,963 58		
Total		464,861 23	
En moins, primes sur risques non expirés	232,703 50		
En moins, primes remboursées	890 65—233,594 15		
Primes nettes acquises		231,267 18	
Intérêts	10,114 37		
Profits et pertes	3,603 66	13,718 03	
		244,985 21	
Pertes sur les risques de feu	20,848 94		
sur les risques de mer	7,423 00		
sur les risques de rivière	10,455 26		
Pertes non réglées, savoir: En litige	25,314 50		
Non ajustées ou ajustées et non échues	62,579 38—97,893 88		
Réassurances	30,643 63		
Cancellations pour le 4me quartier 1873	15,815 05		
Cancellations pour les quartiers subséquents	28,804 24—74,541 92		
Réfaction (rebate)		27,325 37	
Dépenses de bureau	10,575 03		
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.	8,119 89		
Taxes payées	446 30—19,297 22—257,635 59		
Déficit			17,650 28

ACTIF.

En caisse	$ 16,303 07	
Dû par agents aux E. Unis	40,803 59	
Dépôt dans le New Orleans National Banking Association	92,613 42	
Effets à recevoir	822,124 55	
Actions et bons	125,402 18	
Propriété foncière rue du Canal	192,651 34	
Dû par divers sur les livres	110,742 72	
Seignouret Frères, "Comp. te d'Agence"	100,097 31	
Primes en voie de recouvrement	$226,113 09	
Primes dues dans les prochains quartiers	93,310 91—319,424 00	
Total		1,820,363 06

PASSIF.

Capital	105,200 00	
Billets à payer	7,746 10	
Dividendes d'intérêt non payés	6,057 20	
Réfactions sur primes non collectées	7,381 45	
Dû à diverses compagnies pour réassurances	13,699 22	
Dû à divers sur les livres	176 30	
Seignouret Frères, "Opérations de Change"	627,025 98	
Primes sur risques non terminés	232,703 50	
Pertes non réglées	97,893 88	
Total		1,097,883 93
Total de passif	1,897,883 93	
Total de l'actif	1,820,363 06	
Déficit		77,520 87
Soit: Déficit selon Tableau du 30 septembre 1873	64,870 49	
Déficit selon Tableau du 31 décembre 1873	12,650 38—77,520 87	

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce dix neuvième jour de janvier 1874.

G. LE GARDEUR Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été *Résolu*, conformément à l'Article VIII de la Charte, de collecter immédiatement, des Actionnaires, le montant total des primes acquises du quatrième quartier de l'année 1873.

Nous appelons l'attention au *Rapport* du Comité d'Investigation de la nouvelle Direction (publié le 14 décembre 1873—*sur la Condition Financière* de l'Association au 14 novembre 1873, présentant l'estimation des valeurs en NOTRE POSSESSION et de celles données en nantissement pour garantir le paiement de réclamations présumées de créanciers étrangers, ces nantissements et réclamations sont contestés devant les Cours. (On peut se procurer copie du dit Rapport au Bureau de l'Association.)

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 20 janv—1m

VENTES JUDICIAIRES.

C. CAMUTZ, Syndic &c., vs. LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

Cour de District Supérieure pour la paroisse d'Orléans, No. 9277—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District supérieure pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept de mars 1874, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Conti, Royale, de Chartres et Bienville et formant l'angle des rues Royale et Conti.

Ensemble avec la bâtisse en briques érigée à l'angle du terrain, connue sous le nom de "Maison de Banque de la Banque de la Louisiane" et la maison en briques à trois étages érigée sur une portion du dit terrain, faisant face à la rue Conti près du Passage de la Bourse, et connue sous le nom de "Résidence du Caissier."

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

4fév—3f

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BEZOU.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans,—No. 5,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste-Anne et Bourgogne, et mesurant (le dit terrain) vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, cent quatre-vingt-dix pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue des Remparts et le même profondeur sur la ligne à l'opposite. Aussi une portion de terre contiguë sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu au terrain sus-décrit, commençant à la distance de cent huit pieds de la rue Dumaine et ayant de huit pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, dix neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et perpendiculaire à la rue Dumaine, de là trente pieds six pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, à l'angle de laquelle le terrain décrit en premier lieu, commence sur la largeur de trente pieds, et de ce dernier point le dit terrain mesure soixante-dix pieds sept pouces "Chico" jusqu'à la ligne du fond. Le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, inspecteur civil, daté du 5 mai 1858 et annexé à un acte de mémoire au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques, à deux étages, avec mansardes, couverte en ardoises, portant le No 144 de la rue Dumaine, une bâtisse en briques, à deux étages, aussi couverte en ardoises, dernière, dépendances et appartenances, cour pavée, etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William M. Richards, suivant acte au rapport du dit notaire Boudousquié, en date du 5 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8jan—3f

A. ROCHEREAU & CO. vs. THOS. FAUCETT & AL.

Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No. 4,90[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Faucett, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatre février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Ursulines, Robertson et la Promenade Carondelet, et désigné par le numéro six de l'îlet numéro cinquante-six, d'après un plan dressé par Louis Surgi, ci-devant ingénieur civil, daté du 2 février 1849 et déposé au bureau du shérif de cette paroisse.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt trois pieds onze pouces six lignes de face à la rue St-Pierre, sur soixante pieds onze pouces cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Terence Firmin Levasseur, suivant acte au rapport de A. J. Lewis, notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 jan—3f

ST-LEON DESTEZ (la Dame Catherine Heury, cessionnaire) vs. la Dame C. L. WALKER.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 1,742.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à Thomas L. Maxwell, ci-devant Shérif, par une Cour dite transférée, par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et au dit writ en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Suprême de cet Etat, en date du 15 janvier 1874, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No Trente (30), borné par les rues Conti, des Remparts, de Bienville et Bourgogne, désigné par le No Cinq (5), sur un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 9 de décembre 1840 et déposé en l'étude de Jones Mossy, notaire public en cette ville, pour recours. Le dit terrain mesure vingt-neuf pieds et quatre pouces de face à la dite rue Conti, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession du dit L. G. Hillsberg, suivant acte au rapport du dit notaire Mossy, en date du 15 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—3f

DIMITRY, AGAPITO vs. JEAN-BAPTISTE SPADICIO.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 5,394.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans cette ville, à l'encoignure des rues Franklin, et tre celles Royale et Bourbon, ayant vingt-trois pieds de face à la rue des Ursulines sur cent pieds de profondeur [illegible] tous les renseignements, d'après un plan fait par le 25 de mars [illegible] déposé en l'étude de André Castillo, ou ayant cause du défendeur, par celle de Denis Delarimile, ou ayant cause.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, circonstances et dépendances, sans exception quelconque.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite au demandeur, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 7 juillet 1873.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—La somme de Six cent piastres ($600), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 7 de juillet 1873 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant réclamé comme honoraires d'avocat et les frais d'instance, ce montant au moment de l'adjudication. Le surplus sera assumé jusqu'à concurrence du montant des billets consentis par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, garantis par hypothèque sur la dite propriété, en faveur du demandeur à son propre ordre et par lui endossés le dit 7 de juillet 1873, chacun de la somme de dix-sept cents piastres ($1700 00), payables respectivement à un et deux ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à paiement. 2° La balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13jan—3f

A. LECOURT vs. JOS. O. THEARD.

Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 5,186—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gonzague, Abadie, Tonti et Miro, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 13 novembre 1854 et déposé en l'étude de Paul E. Théard, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 1, en son Livre de plans. Le dit terrain mesure, mesure américaine, quarante-quatre pieds huit pouces de face à la rue Miro, quarante-huit pieds de face à la rue Gonzague, sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds un côté et de deux cent trente pieds de l'autre et courant de la dite rue Miro à la dite rue Gonzague.

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Roy, Sen'r, par acte au rapport de Eusèbe Bonny, notaire public en cette ville, en date du 24 juillet 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 janv—3f

JOHN MERCADAL vs. GEORGE CRENA.

Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 5,320.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 janvier 1874, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de février 1874, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un café connu sous le nom de "Chalet" et situé au No 8 (huit) rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 jan—3f

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 42,744—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet formé par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent chacun, vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan de Allou D'Hemécourt, et déposé en l'étude de P. Charles Cuvellier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29janv—3f

BARTHELEMY BEOUBAY, vs. GEORGE BREWER.

Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 5,17—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept de février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet numéro Cent quatre, borné par les rues des Bons-Enfants, d'Espagne, Washington et Morales et mesurant trente-trois (33) pieds, neuf (9) pouces et sept (7) lignes de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent cinq (105) pieds deux (2) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et face à la rue Washington. Le tout, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Nicolas Joly, suivant acte au rapport de Edwin L. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 janv—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

SANS RESERVE.

Grande vente de Bottes, Souliers et Brodequins,

Pour clore des consignations.

Par E. ROGER & CO—Hy. Samory, Encanteur—JEUDI, le 5 février, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, Comprenant un assortiment de marchandises convenables qui seront vendues **sans réserve**, pour clore des consignations, suivant les ordres des fabriquants.

—Aussi—

400 douzaines Souliers fins de Philadelphie, 50 caisses Bottes et Congress de Newark, Convenables pour le détail de la ville.

Conditions à la vente. 4 fév

PAR PLACIDE J. SPEAR

Goëlettes! Goëlettes!!

Vente positive et sans réserve des goëlettes "Shamrock" et "Eclipse."

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 février, 1874, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera vendu, au pied de la rue Toulouse, comme elles sont maintenant mouillées dans le Vieux Bassin:

1°. La goëlette "Shamrock," d'environ 24 tonneaux, ensemble avec ses agrès et apparaux, etc.

2° La goëlette "Eclipse," d'environ 18 tonneaux, ensemble avec ses agrès et apparaux, etc.

Conditions—comptant.

P. S.—La vente étant positivement sans limite, pour engager ceux qui sont dans ce genre de commerce de ne pas manquer d'être près de l'heure indiquée. Vingt pour cent sur le montant de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente. 4 fév

Pour le compte de qui il appartiendra.

Meubles en acajou et en noyer, pour salon, salle à manger et chambres à coucher, &c., &c.

Par PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 Passage de la Bourse—JEUDI, 5 février 1874, à une heure P. M., il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, rue Dauphine, entre St. Louis et Conti—Un grand et splendide assortiment de meubles en acajou et en noyer, pour salon, salle à manger et chambres à coucher, tels que: tables à allonge, chaises, sofas, berceuses, sideboards, lits Victoria, armoires, toilettes, washstands, porte-chapeaux, matelas, oreillers, miroirs, tapis, courtepointes, tables à dessus en marbre et un assortiment général d'autres articles de ménage.

Conditions—comptant. 4 fév

Assortiment général de Meubles, &c., &c.

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46, Passage de la Bourse—MERCREDI, 4 février, à 11 1/2 heures, il sera vendu au No. 205, rue Conti, entre Tréme et Marais, le contenu de la dite résidence, comprenant:

Un assortiment général de meubles, &c., et divers autres articles nécessaires aux personnes qui tiennent maison.

Conditions—Comptant. 4 fév—

Meubles en acajou et en noyer pour, etc.—mobilier de la résidence à trois étages au coin des rues St-Louis et Bourgogne.

Par PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No. 46 du Passage de la Bourse.—JEUDI, 5 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu, au coin des rues Bourgogne et St-Louis, le mobilier de la résidence à trois étages, comprenant en partie: lois de lit Victoria, en acajou et en noyer, armoires dito, toilettes dito, lavabo dito, chaises dito, tapis, matelas, etc., etc. Un grand nombre d'autres articles dont l'énumération est trop longue.

Conditions comptant. 3fév

PAR D. E. MORPHY

Fond d'un magasin de comestibles pour familles, ainsi que les installations, balances, etc.

Par D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 4 février, 1874, à 10 heures et demie du matin, au No. 304, rue Decatur, entre Hôpital et Quartier, tout le fond d'une grocerie de famille, étagères, comptoirs, etc. Aussi, une grande balance Fairbanks, en bon ordre.

Conditions—Comptant. 3 fév

PAR O. VALETON

Oranges!! Limons!! Oranges!!

Par O. VALETON, Encanteur, MERCREDI, 4 février, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, sur la Levée, en face du Warehouse Liverpool près de la Presse à Coton du 3me District, et au débarquement du steamship "Alice", de Liverpool—

600 boîtes Limons de Messine,
1200 boîtes Oranges de Valence,
200 caisses Oranges de Valence. 4 fév

PAR A. H. PONS.

MEUBLES! MEUBLES!

Encan sans réserve.

Par A. H. PONS, encanteur—Bureau, No. 90, rue du Camp—Il sera vendu MERCREDI, 4 février, 1874, à 11 heures du matin, au coin des rues Lapeyrouse et Derbigny—

Tout le contenu de la maison, consistant en literie, armoires, bureaux, lavabo, sofas, chaises, matelas, verrerie, poêle de cuisine, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Conditions—Comptant. 1 fév

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

—DE—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les risques non terminés de 1872		$183,022 79
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 45	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	3,727 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,414 65
Primes nettes pour l'année 1873		$138,608 14
Déficit pour l'année 1873		38,246 52
		$186,854 66
Pertes payées durant la même période: Sur les Risques de feu	$80,557 96	
Sur les Risques de rivières	10,798 46	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
		127,481 84
Réassurances		5,923 63
Taxes	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip	18,954 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 90	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309 71	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 43	29,372 62
		$156,854 66
Pertes non réglées		30,000 00
		$186,854 66

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,395 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	43,921 50	
Effets à recevoir sur Primes	9,243 31	
	$82,573 35	
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,068 91	
Propriété foncière	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 00	
Actions de Banques	44,200 00	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00	
Actions du Harbor Protection Company	995 16	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	2,000 00	
Bons des I. O. O. F. Hall Association	5,000 00	
Actions de Compagnie d'assurance	3,900 00	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	3,000 00	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156 00	
		$783,359 42

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

Estate of Mary A. Burr.

United States Marshal's Office.—New Orleans, January 22d, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Mary A. Burr, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 7th day of February, A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Custom-house Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

22 Jan—Feb 7

Estate of Alphonse Bechet.

United States Marshal's Office.—New Orleans, Jan'y 20th, 1874.—This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of **Alphonse Bechet**, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and to choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden at the 9th day of March A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

29 jan—m'ch 6

Estate of Jacob John Evers.

United States Marshal's Office.—New Orleans, January 21th, 1874.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Jacob John Evers of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 24th day of February A. D. 1874, at 12 o'clock, M., at the Customhouse Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

January 22th—22 feb74.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

Marchandises sèches étrangères et américaines et lingerie de messieurs.

Par HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX LEVY, encanteur—Salle d'encan, au No. 38 de la rue de Chartres.—MERCREDI, 4 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu:

45 lots marchandises sèches étrangères et américaines, formant un assortiment général.

—Et—

15 lots lingerie de messieurs.

—Egalement—

Un fort choix de broderies fines, entredeux et mouchoirs dentelle.

Conditions à la vente. 4fév

PAR VINCENT & CO

Vente régulière du mercredi.

Bottes, Souliers et Brodequins.

Par VINCENT & CO.—Au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane.—aujourd'hui, MERCREDI, 4 février, à 10 heures, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins—grand assortiment de chaussures fraîches pour hommes, femmes et jeunes garçons. 4fév

PAR S. GUINAULT.

Vacherie.

Par S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 10 février 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur l'Avenue de Carrollton, près de la machine à dessécher, à côté de chez Tait sur et en face de Damien, la VACHERIE de PIERRE BEUGAS, comprenant:

43 belles Vaches laitières de choix, plusieurs avec Veaux et la balance sur le point de vêler.

Une Jument No 1, 2 Chevaux et 1 Mulet.

2 Charrettes à lait, 1 dito à provisions.

4 Cochons, un lot de Volailles, 1 Moulin, 1 Balance-plateforme.—Les Bidons, Baquets, et tous les ustensiles de la Laiterie.

A la Vacherie ci-dessus, sont attachées deux clientèles, l'une d'environ 24 gallons de lait par jour, l'autre se composant d'une vente de fromages à la crême et de lait.

Le plus fort acheteur aura la première clientèle, dite de 24 gallons et le second plus fort acheteur aura l'autre clientèle, du lait et du fromage.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant; de $100 à $500, six mois, et au dessus de $500—un an de crédit, en billets en lossés sur place, à la satisfaction du vendeur. 4fév—

Boulangerie de prix au Vieux Bassin, sur l'Avenue du Canal.

Par S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 février 1874, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues St Pierre, Promenade Carondelet, ... Bon Promenade et Johnson, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur moyenne d'environ 121 pieds et 27 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond, plus ou moins. Ensemble, une maison haute, couverte en ardoises, avec veranda au dessus de la banquette, deux chambres au rez-de-chaussée, un grand corridor et porte cochère à l'usage des charrettes à palins, une autre bâtisse, attenant à la précédente, couverte en ardoises, à l'usage de la boulangerie, contenant four et pétrin, ainsi qu'une autre bâtisse, deux chambres au rez-de-chaussée, un grand magasin de farine et écurie à l'étage haute, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, et une dernière pièce, deux chambres servant de salle à manger aux ouvriers, deux grandes citernes, puits, latrines, etc., etc. Le tout en bon état.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billet portant 8 0/0 d'intérêt par an de date et hypothèque. La propriété devra être maintenue assurée et la police transférée au porteur du billet.

Acte de vente pardevant S. Kohn, notaire public, aux frais de l'acquéreur, ainsi que les taxes de 1873, ainsi que celles du dessèchement et 5 0/0 frais d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du dit billet. 3 fév

Vacherie.

Par S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 5 février 1874 il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Milan et Dryades—sans aucune réserve—

12 belles Vaches laitières et jeunes Veaux.

2 beaux Chevaux.

1 Charrette à lait et 1 Wagon, dito.

1 Charrette à gombo.

Conditions—Comptant. 2fév—

PAR G. DE FERIET & Co.

MEUBLES! MEUBLES!! MEUBLES!!!

Tout le contenu d'un des plus beaux hôtels de premier ordre des Etats-Unis.—Vente à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite.

Attention, propriétaires de maisons, d'hôtels et de restaurants!

Meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer. Installations de bar, linge d'hôtel, verrerie, faïence, etc., etc., etc.

Par G. DE FERIET & CO—Jno G. Monroe, encanteur—Bureaux, No 50 de la rue Royale—MARDI, 20 janvier 1874, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu à l'enchère publique, jusqu'à ce que le tout soit vendu—TOUT LE CONTENU DE L'HOTEL ST. LOUIS, un des hôtels des Etats-Unis dont le mobilier a le plus coûté et se compose de—

Magnifiques meubles de salon, de salle à manger et de chambres à coucher, en bois de rose, acajou et en noyer; verrerie, faïence et plaqué, linge de chambre et de salle à manger, tapis, glaces, etc., etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut se procurer de catalogues aux bureaux des encanteurs. 22 déc

Premier état annuel

DE

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873		
Primes d'incendies		$32,541 61
Primes de rivières		1,113 57
Total des primes		$33,655 18
En moins—primes non expirées		15,876 79
Montant net des primes		$17,778 39
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 226 33	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,165 96	12,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,386 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305 450	$151,322 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,200 00
Prêt garanti par des actions	3,079 00
Actions appartenant à la compagnie	27,350 00
Bons des Etats-Unis	2,000 00
Effets à recevoir	8,226 85
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt	19,250 0[illegible]
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942 50

PASSIF

Capital, 4,183 2/3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750 00
Montant réservé pour garantir, surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 39
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 80
Salaires non payés	768 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public,
Au No. 33 de la rue Carondelet.

16jan—70f

RETOUR DU DR. CURTIS

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S., Auteur de "Manhood", "Médical Essays on Marriage", etc., etc.,

A l'honneur d'annoncer aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe à la saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts, Entre les rues Canal et Douane,

Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, et de 5 à 8 heures du soir;

Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des

Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques,

et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le Dr. Curtis non-seulement soulage ses patients sur-le-champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades par lesquels il est seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (Virilité)—OUVRAGE DU DR. CURTIS,

200ME EDITION,

Revue et corrigée par l'auteur, E. de F. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—Traité de Curtis sur la virilité.—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."

Prix, 50 cents, par la Poste.

S'adresser à l'auteur,

LE DR. CURTIS,

No 9 de la Rue des Remparts, NOUVELLE-ORLÉANS.

Le Dr. CURTIS insiste auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.

Les consultations sont confidentielles.

20 nov—3m